

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES —..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 19 Septembre

UN PRÉCÉDENT

La prochaine visite de la flotte russe à Toulon et le voyage de ses chefs à Paris, donnent une actualité singulière à un livre qui a paru, il y a presque un an déjà, sous ce titre : Douze ans d'alliance franco-russe.

Dans cet ouvrage, l'auteur, M. Ferdinand de Hénaut, a fait une très intéressante histoire des relations qui s'établirent entre la France et la Russie de 1818 à 1830. Il s'y trouve des rapprochements dont il est impossible de n'être pas très frappé. C'est ce que fait observer, dans une préface remarquablement écrite, un de nos écrivains politiques les plus distingués et les plus clairvoyants, M. Paul Lafitte.

Qu'on nous permette de citer quelques extraits de ces pages si judicieuses et si intéressantes :

On s'étonne parfois, dit M. Paul Lafitte, de la sympathie qui existe entre les Russes et les Français : cette sympathie, plus sûre, peut-être plus forte qu'une convention diplomatique, s'explique par de sérieuses considérations tirées de l'histoire, et pourrait-on ajouter, du sentiment des deux nations.

En Russie, il n'est resté aucune haine contre les vainqueurs de la Moskova comme on a pu le voir en lisant : *Guerre et Paix*, le chef d'œuvre de Tolstoï : En France, dans les villages occupés en 1814 par les alliés, la tradition transmise de père en fils rattache encore les pires souvenirs de l'invasion au Prussien, non au Russe.

Et lorsque les deux nations, ces deux armées se sont retrouvées en présence à Sébastopol, la lutte a été terrible, mais sans haine ; à ce point que, dans les heures d'armistice, alors qu'on ramassait les morts des deux côtés, les officiers français et russes causaient amicalement, et les soldats, ne pouvant se faire entendre que par signes, échangeaient leur tabac et leurs provisions.

L'attrait l'un pour l'autre de deux peuples que tout sépare, la race, les coutumes, les institutions, les idées religieuses, il serait enfantin d'en chercher la cause dans certaines analogies de caractère plus ou moins définies : il y a quelque chose de plus profond, de plus nécessaire, de quelque chose, l'esprit politique, de part et

d'autre, l'a compris, l'instinct populaire l'a deviné.

Au lendemain du traité de Francfort, la France, vaincue, mutilée, était seule en Europe. Ses ennemis disaient : « Pour elle, plus d'alliance. » Or, la France a trouvé mieux qu'une alliance ; elle a trouvé une amitié sincère, aussi efficace que prudente, qui lui a assuré le temps nécessaire pour achever son œuvre de relèvement et reprendre dans le monde le rang qui lui appartient. Ce que la Russie a fait pour nous sous la troisième République, elle l'avait fait déjà sous la Restauration.

Il y a là un rapprochement saisissant. A soixante ans de distance, les mêmes causes ont produit les mêmes effets. Vaincue, mutilée, et isolée, la France l'était après les traités de Vienne comme après le traité de Francfort.

L'accord entre la France et la Russie est sorti de la force des choses et c'est pour les mêmes raisons qu'en 1875 comme en 1818, la Russie empêcha une nouvelle invasion de la France. Le Slave, le Germain, le Latin se partagent le continent européen et se font, si l'on peut ainsi parler, contre-poids l'un à l'autre. Après le traité de Francfort, comme après les traités de Vienne, on a pu croire un instant que le Latin serait rejeté au second plan ; car si la France n'avait point repris sa place et son rôle, il n'y a pas apparence que l'Italie ou l'Espagne eussent pu occuper cette place et jouer ce rôle. Que le Germain s'en fût réjoui, cela s'entend de reste ; mais le Slave ?

La France réduite à l'impuissance, ce serait la Russie menacée sur sa frontière de l'Ouest et arrêtée dans ses rêves d'Orient. La sécurité de l'empire moscovite, son indépendance d'action sont liées à notre existence de grande nation. Le Slave et le Latin ont besoin l'un de l'autre et ils n'ont l'un de l'autre rien à redouter. Séparés par leur situation géographique, ils ne le sont pas moins par leurs ambitions : l'avenir colonial, pour l'un, est en Asie ; pour l'autre, en Afrique. Amoindez l'un des deux, Slave ou Latin, voilà le Germain maître de l'Europe.

L'histoire n'est pas la politique ; mais il n'en reste pas moins vrai que l'histoire seule permet, dans le flux et le reflux des événements, de distinguer l'accidentel du durable, le contingent du nécessaire. Qu'un rapprochement se soit produit entre la Russie et la France de 1818 à 1830, ce fait historique, considéré en lui-même ne suffirait pas à démontrer que le même rapprochement

soit aujourd'hui dans la logique des choses ; mais, si l'on prouve qu'entre l'intérêt slave et l'intérêt latin il existe un rapport étroit, et que ce rapport est actuellement ce qu'il était il y a soixante ans, alors on a le droit d'affirmer que ce qui était vrai dans un cas est vrai dans l'autre, et que la Russie est l'alliée naturelle de la France républicaine, comme elle l'a été de la France monarchique.

Là se trouve la force de l'entente franco-russe ; on l'a vu dans le passé, on le constatera de nouveau dans l'avenir.

S'adressant à M. de Laferronnays, le czar Alexandre I^{er}, qui avait empêché, en 1815 le partage de la France rêvé par Blücher, s'exprimait ainsi :

Marchons ensemble dans les mêmes voies. La France et la Russie d'accord assureront toujours la paix de l'Europe et feront la loi aux autres puissances.

Faire la loi n'est plus notre ambition ; mais nous entendons que personne ne nous la fasse ; l'alliance russe en est une indiscutable garantie ; elle a fait ses preuves, et c'est ce qui nous permet d'applaudir encore une fois à la grande et patriotique manifestation qui se prépare.

J. QUERCYTAÏN.

INFORMATIONS

L'escadre russe à Toulon

D'après une conversation du correspondant toulonnais du *Gaulois* avec le consul de Russie, l'escadre russe n'arrivera pas à Toulon avant le 15 octobre, où elle fera une station de 12 jours.

Cornélius Herz

Rocheport raconte qu'au cours d'une visite à lui faite par un rédacteur du *Gallignani-Messenger*, celui-ci affirma avoir vu Herz jouant au croquet dans son jardin au moment même où on le représentait comme étant agonisant.

Le comte de Paris

Le comte de Paris sera mardi au château de Fredensborg où se trouve le Tzar. Ce voyage n'a aucun caractère politique.

pendionnat. Dès lors, ce fut une conviction. Sur ces entrefaites, Pierre vint faire une visite à Gertrude. Il s'était enquis auprès de Mme de Gerfaut des heures où la jeune fille était libre. Pierre Kerigan, l'adversaire, le rival de l'intéressant jeune homme Le sieur Maradoux le vit entrer avec Gertrude dans la chambre de la jeune fille, et courut annoncer à Mme d'Avrigny cet événement.

Pendant ce temps-là, Gertrude était au martyre. Sa surprise avait été grande, même douloureuse en voyant paraître le peintre. Pourquoi venait-il. Quelles pouvaient être les raisons qui l'amenaient près d'elle.

— C'est bien moi, petite sœur, dit Pierre en souriant quand ils furent dans la chambrette de la sous-maître-se... C'est un grand service que je viens vous demander.

— Un service à moi, Pierre ?

— Oui, chère enfant.

Il s'arrêta un instant, visiblement embarrassé. Puis prenant les deux mains de Gertrude dans les siennes :

— Je suis amoureux, Gertrude.

Elle ferma forcément les yeux. Elle s'était trompée là-bas, à Louveciennes. Pierre n'aimait pas Liane. C'était elle, elle Gertrude qu'il aimait. Quelle émotion sa voix trahissait pendant qu'il lui faisait cet aveu.

— J'ai tort de dire que je suis amoureux, continua-t-il. Cela ne rend pas ma pensée. J'aime, voilà la vérité. Cela a commencé en Hollande, où je l'ai connue. Je l'ai trouvée belle, elle a pris mon cœur sans même que je m'en doutasse ; il a fallu que nous fussions séparés pour que je me

Le choléra

On mande de Brest que quatre décès cholériques se sont produits dans la journée de samedi. On télégraphie d'Arras que plusieurs cas de choléra nostras ont été constatés à Fauquenbergues.

Inondations en Espagne

On mande de Madrid que les inondations continuent en Espagne, notamment dans la province de Tolède. Cinquante cadavres ont déjà été découverts à Villacanas. Les dégâts sont énormes. Il y a trois morts à Valladolid.

Accident à un Torpilleur

Bastia, 17 septembre.

Le torpilleur 126, commandé par le lieutenant de vaisseau Jaurès, et le torpilleur 97, commandant Noël, partis avant-hier matin de Bonifacio, naviguaient de conserve lorsqu'à la hauteur du phare d'Alistro un tube de la chaudière du torpilleur 97 fit explosion.

Le torpilleur 126 prit immédiatement à la remorque le 97 désemparé jusqu'au phare d'Alistro, où il a mouillé à 4 h. du soir.

Cette explosion a coûté la vie à deux braves marins et trois autres ont été blessés assez grièvement.

Le torpilleur 126 est parti ensuite pour Bastia avec les morts et les blessés qu'on avait transportés ; il est entré au vieux port à sept heures du soir.

Les victimes de cet accident sont : Morts : Jules Alexandre, quartier-maître mécanicien, âgé de vingt ans, originaire d'Auray (Morbihan) ; Jacques Quisiger, matelot chauffeur, trente-et-un ans, de Plouënam (Finistère). Blessés : Edmond-Gaston Juillerat, quartier-maître mécanicien, de Vendôme ; Eugène-Marie Lanmaillé, second-maître mécanicien, de Paris ; Edouard Bayard, matelot torpilleur, de Lorient.

Les victimes de ce triste accident ont été transportées à l'hôpital militaire.

Bastia, 17 septembre.

L'enterrement des victimes du torpilleur 97 a eu lieu ce matin à 9 h. à l'hôpital militaire.

Toutes les autorités civiles et militaires y assistaient.

La solde des marins

La *Petite République* dit que les familles des marins de l'Etat vont recevoir bientôt la satisfaction qu'elles attendent depuis nombre d'années, au sujet de la délégation perçue seulement

rendi-se compte de la passion que j'éprouvais pour elle.

Depuis, je l'ai revue à Paris, plus tard encore à Louveciennes. Cette journée-là a décidé de ma vie.

O l'aveugle ! il n'avait pas vu, tout entier qu'il était à sa passion, il n'avait pas vu le visage de Gertrude pâlir et rougir tour à tour ! Il ne lisait pas sur les traits de cette infortunée le désespoir que ses paroles venaient d'y faire naître.

Il continua avec la cruauté naïve de l'amour :

— Lui avouer que je l'aime, elle le sait, j'en suis sûr. Quelle femme ne s'aperçoit pas toujours des sentiments qu'elle a fait naître ? Eh bien, petite sœur, je tremble toujours au moment de lui faire mon aveu et de lui demander sa main... Les paroles expirent sur les lèvres et je ne me sens pas le courage de prononcer un mot. Voulez-vous le lui dire pour moi ?

C'n était trop. Quelle que fut sa force sur elle-même, Gertrude faillit jeter un cri tant sa souffrance devint aiguë. Elle se leva toute droite, blémisante :

— Vous le voulz.

Pierre crut que c'était la surprise qui la bouleversait ainsi. Il était trop préoccupé de ce qui se passait dans son propre cœur, pour voir ce qui se passait dans celui de la pauvre enfant qu'il torturait sans le savoir.

Pendant une heure, Gertrude endura ce martyre. Quand Pierre lui demanda une dernière fois :

— Voulez-vous bien faire cela pour moi, Gertrude ?

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 33

La Fille du Marquis

Par MARC BAYEUX

LIVRE PREMIER

XIII

NOUVEAUX PERSONNAGES

— Eh ! eh ! chère amie, cette hypocrite de Gertrude pourrait bien avoir une intrigue. Je surveillerai ça.

XIV

LE MARTYRE

Depuis une quinzaine de jours, l'intéressant jeune homme soumettait l'existence de notre héroïne à la plus active surveillance. Celle-ci ne pouvait guère s'apercevoir de l'espionnage constant dont elle était l'objet. Depuis qu'elle avait vu que Pierre ne l'aimait pas, elle vivait renfermée en elle avec ses pensées douloureuses.

Son unique préoccupation était de reconstruire chacun des instants de cette journée qu'elle avait passée à Louveciennes.

Non ! il est impossible que Pierre l'aime.

Mais elle a beau se répéter : « Cela est impossible », elle devenait jalouse de Liane, mais ja-

tous les trimestres sur la solde des hommes d'équipage.

Cette délégation, aux termes d'un projet de réforme, aujourd'hui arrêté, sera payable mensuellement dans une proportion qui pourra être fixée pour chaque marin en station ou en campagne lointaine, au lieu d'être fixée par l'administration.

En outre, les caisses d'épargne navales vont être reconstituées, les traitements des officiers marins seront légèrement augmentés, et, pour retenir au service les meilleurs seconds-maitres et quartiers-maitres, un quatrième chevron sera créé avec supplément de solde journalière.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

LA FÊTE FRANCO-RUSSE A CAHORS

Les manifestations franco-russes de Toulon, auront leur écho patriotique dans toutes les villes de France. Nous apprenons qu'un comité d'initiative s'est formé à Brive, pour organiser une kermesse en l'honneur de l'arrivée de la flotte russe en France et réunir le plus de souscriptions possible, afin de contribuer, à Brive, aux Fêtes de Toulon.

Un comité pour l'organisation de cette fête sera choisi parmi les personnes les plus favorables, sans distinction de parti ni de religion.

Une première liste de souscription a déjà produit une somme importante et compte les noms les plus distingués de la Corrèze.

Nous ne saurions trop approuver l'initiative prise par nos voisins et nous serions heureux, qu'à la place des bals de corporations, des fêtes de quartier qui se préparent en ce moment à Cahors, tous les efforts se portassent, cette année, sur l'organisation d'une grande kermesse populaire, en l'honneur de la nation amie, qui aurait lieu le jour même de l'arrivée de la flotte russe à Toulon.

Nous soumettons l'idée à la jeunesse Cadurcienne, toujours prête aux généreux projets, en lui proposant de l'étudier dans une réunion qui pourrait avoir lieu à la mairie, dans le plus bref délai, car le 13 octobre n'est pas loin.

Et, comme toute fête réussit d'autant mieux qu'elle est placée sous le patronage des Dames, nous répondrons, nous en sommes certains, au sentiment unanime de la population Cadurcienne, en exprimant l'expoi que la sœur de notre illustre compatriote, en ce moment parmi nous, voudra bien accepter la présidence d'honneur de cette grandiose et fraternelle union de deux peuples, à laquelle nous devons tenir à honneur d'associer deux noms : Cahors et Gambetta.

Les fêtes franco-russes

Le comité de la presse pour les fêtes franco-russes a décidé de donner à la grande kermesse, qui aura lieu dans la galerie des machines au Grand-Mars un caractère entièrement national. Cette kermesse devra réunir des spécimens de l'art, de l'industrie et du commerce et présenter une esquisse générale des mœurs et des coutumes de nos différentes provinces.

Le comité de la presse invite nos confrères des départements à se constituer, dans ce but, en comités régionaux.

Des espaces, également répartis entre chaque province, seront mis gracieusement à la disposition de ces comités, à la charge par eux, d'en effectuer gratuitement la distribution.

Le comité prie les journaux des départements de vouloir bien publier, en même temps que cette note, un appel aux industriels et commerçants de leur région, les conviant à une réunion dont le comité leur sera reconnaissant de prendre l'initiative.

Les adhésions, ainsi que les plans arrêtés par chaque comité régional, devront parvenir, avant le samedi 23 septembre, au siège du comité de la presse, au Grand-Hôtel.

Conseil Général

Séance du 15 septembre 1893

M. le préfet assiste à la séance.

Le procès-verbal de la séance précédente, lu par M. Cangardel, l'un des secrétaires est adopté.

Au nom de la commission des finances, M. Relhié propose d'accorder une subvention de 375 fr. à la commune de Douelle, pour la création de son bureau télégraphique.

Acte est donné au préfet du dépôt des comptes de la caisse nationale des retraites.

Le tarif de la journée de travail, dans le département, est fixé, comme les années précédentes, à 1 fr. 50, 1 fr. 80, 2 fr. 10, 2 fr. 25, 2 fr. 40 et 3 fr.

Le maximum de 20 centimes extraordinaires que les conseils municipaux sont autorisés à s'imposer est maintenu pour l'année 1894.

Au nom de la commission des finances, M. Iscard propose de donner acte au préfet du budget des recettes et dépenses, et du budget de report.

Acte est donné. Sur la proposition de M. Roques, rapporteur de la commission des finances, le conseil ajourne, faute de ressources, un certain nombre de demandes de subventions formulées par diverses sociétés.

Sur le rapport de M. Delport, le conseil ajourne la demande d'un crédit pour aider à la restauration de l'église d'Assier.

Une demande de subvention pour l'école nationale des industries agricoles est également rejetée faute de ressources.

Comme pour les années précédentes, le conseil maintient le taux des prestations de la manière suivante : journées d'hommes, 1 fr. ; journées de bœufs, 0 fr. 65 ; journées de chevaux, 1 fr. ; journées de voiture, 0 fr. 20.

Sur la proposition de M. Talou, le conseil décide de rattacher au budget des chemins vicinaux la somme de 14,600 fr. votée pour la réparation des dommages causés aux chemins par l'ouragan du 3 octobre dernier.

Sur les conclusions du rapport du même rapporteur, le conseil adopte l'ensemble du sous-chapitre IV (chemins vicinaux : 448,906 fr. 17).

Sur la proposition de M. Many, acte est donné au préfet du dépôt des comptes administratifs des écoles normales et du budget des écoles.

Diverses demandes de bourses et de subventions sont ajournées, faute de ressources.

Acte est donné au dépôt de l'état d'emploi des fonds de non-valeur.

Le sous chapitre XVI (dépenses diverses) est adopté après diverses modifications qui portent le total de ce sous-chapitre à 67,142 fr. 25 au lieu de 68,413 fr. 29, proposé par le préfet.

Sur la proposition de M. Roques, le budget extraordinaire s'élevant à 458,414 fr. 77 est adopté.

Le chapitre XX (dépenses imputables sur les produits éventuels extraordinaires) est fixé à la somme de 7,601 fr. 06.

Sur les conclusions du rapport de M. Lachièze, acte est donné du dépôt du rapport sur la situation financière du département.

Le projet du budget du report de 1892 à 1893 est adopté.

Le budget rectificatif des recettes et des dépenses de l'exercice 1893 est fixé à 49,911 fr. 21 au lieu de 42,546 fr. 96, proposés par le préfet.

L'article 16 de ce budget rectificatif, comportant un crédit de 600 fr. pour réparation au moyen des raccords de ciment de l'escalier extérieur précédant la porte d'entrée principale du palais de justice de Cahors, est notamment supprimé, sur la demande de MM. Delport et Roques, attendu que cette réparation étant insuffisante, il est préférable d'attendre que les ressources du département permettent de refaire complètement cet escalier.

Sur la demande de M. Talou, le conseil décide que le préfet fera préparer pour la session prochaine un projet de réfection totale de cet escalier.

La balance des budgets ordinaire et extraordinaire s'élevant à la somme de 1,327,876 fr. 99 est adoptée par le conseil.

Sur le rapport de M. Bessières, le conseil abandonne tous ses droits sur la propriété des tours de Saint-Laurent-les-Tours.

Sur les conclusions du rapport de M. Béral, le conseil décide en principe qu'une subvention de 40,000 fr. sera accordée au chemin de fer de Cahors à Moissac, passant par la vallée de Barguelonne, cette subvention sera payable en dix annuités à partir du commencement d'exécution des travaux.

Sur la proposition de M. Daffas, un avis favorable est donné à des demandes en réduction de contributions formulées par les communes de Sérignac et d'Aynac.

Sont ajournées diverses demandes de subvention par des sociétés agricoles.

Acte est donné du dépôt du rapport du préfet sur la création de la ligne télégraphique de Lacapelle à Latronquière.

Acte est également donné du classement comme monument historique de l'église de Camnac.

Acte est encore donné du dépôt des tableaux des sections électorales et du dépôt du rapport de MM. Drouhault et Pèzet sur le congrès viticole de Montpellier.

Sur la proposition de M. Grial, le conseil classe de la manière suivante les communes qui demandent des subventions de l'Etat pour reconstruction ou réparations à leurs églises : Lacandouret, Gourdon, Vaylats, Lauresses, Cagnac, Marminiac, Lherm, Rampoux, Arcambal, Vailiac, Lunegarde et Lebrail.

Sont aussi classées de la manière suivante, les demandes de subvention pour maisons d'école : Sabadel, Saint-Cyprien, Laburgade, Fages (Luzach), Marciac, Promihanes, Lagardelle et Villesèque.

Un vœu de M. Cocula, tendant à ce que la commune de Vailiac soit autorisée à planter du tabac, est adopté.

Sur la proposition de M. Rey, le conseil décide de déléguer ses pouvoirs à la commission départementale pour statuer sur le rapport que présentera la commission spéciale chargée de présenter un projet d'organisation de caisses d'assurances en faveur des planteurs de tabac.

La commission départementale est encore chargée de suppléer le conseil pour la répartition des fonds mis à la disposition de chaque conseiller dans leur canton. La part afférente à chaque canton s'élève, cette année à 1,511 fr. 90

Commission départementale

Séance du 15 septembre

Etaient présents : MM. Iscard, président, Relhié, Pradines, Cocula, Delport.

Absents : MM. Laparra et Longpuech, excusés.

M. Relhié est élu secrétaire.

M. le préfet assiste à la séance.

La commission adopte les propositions de M. le préfet en vue de la répartition à diverses communes du département de subventions destinées à leur venir en aide dans les dépenses d'entretien des vieillards et infirmes secourus à domicile.

La commission accorde, sur les propositions de M. le préfet, des subventions aux communes ci-après désignées pour l'exécution des travaux d'utilité communale.

1° Sur les fonds du chapitre XIII, article 3 du budget départemental.

Castelfranc. — 100 fr. pour être employés aux travaux de réparations au presbytère;

Parnac. — 100 fr. pour réparations à l'église de Cels;

Pradines. — 80 fr. pour réparations au presbytère;

Nadillac. — 120 fr. pour réparations au clocher de l'église, sous réserve que la commune fera le surplus;

Pern. — 30 fr. pour réparations au presbytère;

St-Caprais. — 100 fr. pour réparations au presbytère;

Le Bouyssou. — 80 fr. pour réparations à la fontaine publique;

Esclauzels. — 50 fr. pour réparations aux puits et lacs publics;

Souillaguet. — 150 fr. pour réparations à la fontaine publique;

Cras. — 100 fr. pour réparations au groupe scolaire;

St-Martin-de-Vers. — 100 fr. pour construction d'un puits et d'un mur de clôture à l'école de garçons;

Sainte-Croix. — 60 fr. pour réfection du mobilier scolaire;

Touzac. — 80 fr. pour réparations de l'école de garçons;

Viazac. — 30 fr. pour réparations du groupe scolaire;

Nozac. — 120 fr. pour construction d'une citerne au groupe scolaire;

Escamps. — 57 fr. pour renouvellement du mobilier scolaire;

Beumatz. — 80 fr. pour construction d'une citerne à l'école de garçons;

La commission a ajourné les demandes ci-après :

Cazals. — Réparations du logement de l'instituteur;

Reilhac. — Achat du mobilier scolaire;

qu'on n'avait-elle pas dit : « non » à Pierre ? c'est qu'elle craignait de se trahir. Elle serait morte de honte si maintenant qu'elle connaissait son amour pour une autre, elle avait laissé deviner son secret.

Il était donc aveugle ? Il n'avait donc rien vu pour être venu lui demander un pareil sacrifice ? Hélas ! il ne l'aimait pas ? Cela expliquait tout.

Les heures s'écoulaient, Gertrude, toujours immobile, « couvait son désespoir » selon la triviale mais énergique expression d'un poète. Elle ferait ce qu'elle avait promis. Cela était évident. La fille de la marquise de Courrance ne manquait pas à sa promesse.

Tout à coup elle se leva, pâle, forieuse.

— Non ! je n'irai pas, s'écria-t-elle. Je lui écrirai que j'ai changé d'avis, que je ne veux pas, que je ne peux pas. En vérité, ce serait trop cruel de m'imposer un pareil martyre. Je n'ai rien fait en somme, pour être toujours meurtrie, toujours douloureusement atteinte ! J'ai accepté la vie odieuse que je mène. C'est assez. Qu'on ne me demande pas davantage. Je serais trop lâche en cédant toujours ainsi aux coups atroces qui me sont portés. Où est mon lot de bonheur en ce monde, et que devient la justice de Dieu si les uns sont toujours frappés aux dépens des autres ? Je viens de me rappeler ma vie toute entière. J'aurais été criminelle que je ne serais pas plus malheureuse ? Et quelle faute ai-je sciemment commise ? A quelle action basse me suis-je livrée ? Il l'aimait ! Il l'aimait ! Il l'aimait ! Ah ! le ciel est injuste ! Qu'a-t-elle fait pour obtenir ce suprême bonheur ? N'en a-t-elle pas bien d'autres que je ne connaîtrai jamais... Cela est décidé, je n'irai

pas... non, je n'irai pas.

Et comme si elle éprouvait le besoin de s'affirmer encore dans cette résolution qu'elle venait de prendre, elle s'approcha de la petite table, à peine éclairée d'une petite lampe, et elle écrivit quelques lignes rapidement.

Mais bientôt, entraînée par le choc contraire des pensées qui s'agitaient en elle, elle jeta la plume, et cachant la tête dans ses mains avec de lourds sanglots :

— Ah ! j'aurai beau raisonner avec moi-même, je ne ferai pas que son indifférence pour moi devienne de l'amour ! Je ne ferai pas que je sois autre chose pour lui qu'une amie, qu'une petite créature bien éloignée de celle qu'il adore ? Comment doit-il me voir ! Comme une enfant pauvre, recueillie par charité, élevée par charité, et qui lui doit la vie et l'honneur à lui ? Car il m'a sauvée, de la mort, d'abord, et ensuite de la honte...

L'apaisement venait après la colère, la résignation venait après la révolte. Son sentiment profondément religieux lui inspira le repentir pour les pensées qu'elle avait eues. Elle s'accusa : pourquoi avait-elle osé maudire Dieu en doutant de sa souveraine justice ?

Elle s'agenouilla devant le petit crucifix pendu au chevet de son lit, et pria ; puis elle vit la miniature où était peint le portrait de la marquise de Courrance :

— O chérie ! chérie ! murmura-t-elle, donne-moi le courage dont j'ai besoin. Je ne te demande pas d'obtenir de Dieu qu'il écarte le calice de mes lèvres. Je n'implore qu'une chose : la force de le boire jusqu'à la lie.

Quand elle s'élevait jusqu'à sa mère, dans les circonstances douloureuses de sa vie, elle se sentait après plus forte et meilleure. Sa résolution était prise désormais : dès le lendemain, elle irait faire sa démarche auprès de Liane. Elle deviendrait éloquente pour n'avoir rien à se reprocher, elle accepterait sans hésiter tout le martyre.

Gertrude passa une nuit calme. Si elle souffrait, si par moments elle se révolta, du moins elle sut demeurer forte.

Le lendemain, elle sortit du pensionnat à l'heure où son engagement la laissait libre et se rendit chez la comtesse Arcos.

La victime consentait au sacrifice.

XV
SUR ROLLAND

Depuis le terrible malheur qui l'avait faite veuve après quelques mois de mariage, Liane demeurait à Parli ; elle s'était décidée à y passer tous les hivers. Quelle avait été la cause du duel dans lequel le comte Arcos avait succombé ? On ne savait pas au juste.

Les gens mal intentionnés, comme on en trouve partout, n'avaient aient trouvé à dire.

Après la mort de son mari, la comtesse était partie pour un voyage. Elle avait séjourné en Hollande, ceci était un fait positif. C'était même là qu'elle avait connu Pierre.

(A suivre).

Elle eut assez de force pour répondre :
— Oui Pierre.

Il y a déjà un quart d'heure que M. de Krvigan est sorti. Gertrude reste seule. Elle regarde pensive la flamme monter et descendre dans le foyer. Si l'obscurité ne l'entourait pas, on verrait un frémissement nerveux faire trembler ses lèvres. Pas une plainte, cependant, n'est encore sortie de ses lèvres ; pas une larme ne coule sur son visage.

Elle songe à ce que Pierre lui a demandé, à ce qu'elle a accepté de faire. Il faudra qu'elle aille trouver Liane, qu'elle lui raconte l'amour que Pierre éprouve pour elle, qu'elle se fasse éloquente même, pour toucher, s'il est besoin, le cœur de la comtesse.

C'est à tout cela qu'elle pense. Quoi, elle ira implorer une autre pour celui qu'elle aime ? Elle sera obligée de lui vanter celui qu'elle aime ? Elle aidera sa rivale à triompher de celui qu'elle aime. Un sanglot s'échappe de sa gorge ; elle ferme les yeux, comme si elle allait mourir et voir toute sa vie repasser devant elle.

Quand a-t-elle été heureuse, depuis l'heure maudite où le crime de son père l'a laissée seule et abandonnée ? A quel moment a-t-elle connu la joie, plus même : l'espérance ? Quand elle regarde en arrière, elle ne voit qu'amertume et désolation ! Il lui restait un bonheur ! son amour. Non qu'elle crût être heureuse. Quand même Pierre l'eût aimée, comment Pierre aurait-il pu épouser une femme dont le nom était flétri.

Mais elle ne s'était pas attendue à cette terrible épreuve à laquelle elle allait être soumise. Pour-

La commission donne acte à M. le Préfet de l'état de situation des recettes et des dépenses sur le budget départemental pour l'exercice courant.

La commission adopte tels qu'ils ont été présentés par M. l'agent-voyer en chef les avant-projets de construction des chemins vicinaux ordinaires ci-après désignés et déclarés d'utilité publique :

- 1° Cézac. — Avant-projet de construction du chemin vicinal ordinaire n° 9;
- 2° Aynac. — Avant-projet de construction du chemin vicinal ordinaire n° 9;
- 3° Thémènes. — Avant-projet de construction du chemin vicinal ordinaire n° 4;
- 4° Lherm. — Avant-projet de construction du chemin vicinal ordinaire n° 4;
- 5° Mauroux. — Avant-projet de construction du chemin vicinal ordinaire n° 9.
- 6° Saint-Cirq-Madelon. — Avant-projet de construction du chemin vicinal ordinaire n° 6.
- 7° Sérignac. — Avant-projet de construction du chemin vicinal ordinaire n° 6.
- 8° Les Arques. — Avant-projet de construction du chemin vicinal n° 11.

La commission prononce le classement au rang des chemins vicinaux ordinaires de plusieurs chemins situés sur le territoire des communes ci-après :

- Gramat, Marminiac, Vire, Saint-Cirq-Lapopie, Labenque, Puybrun, Lacapelle-Cabanac.
- Elle prononce le déclassement des chemins vicinaux ordinaires : du chemin vicinal ordinaire n° 8 de la commune de Flaugnac; le chemin vicinal ordinaire n° 3 de la commune de Limogne; le déclassement d'une partie du chemin vicinal ordinaire n° 6 de la commune de Castelnaud.

LES MANŒUVRES DU 17^me CORPS

Voici le thème des manœuvres qui sont exécutées aux environs de Toulouse, les 18 et 19 courant, et de la revue d'honneur qui clôturera ces manœuvres et qui sera passée par M. le général Fabre, commandant en chef le 17^e corps d'armée.

JOURNÉE DU 18

Un corps B venant de St-Gaudens, se dirige vers le nord. Le 17 septembre, il a repoussé sur St-Lys la division d'un corps A qui lui est opposée. Le 18, le corps B continue la poursuite de la division rejetée la veille vers le nord.

La cavalerie du corps B doit quitter Saint-Lys vers huit heures du matin, et le reste du corps d'armée vers neuf heures.

Le corps B est composé de trois brigades d'infanterie figurées par un régiment (59^e) de quatre groupes d'artillerie figurés par une batterie (18^e) du 9^e régiment de chasseurs.

La 34^e division du corps A a passé la nuit du 17 au 18 septembre à Saint-Lys.

Le 18 au matin, elle se replie vers le nord, sur le reste du corps d'armée, qui se porte à sa rencontre pour reprendre l'offensive.

JOURNÉE DU 19

Un corps de l'ouest a pour objectif Toulouse, un corps de l'est est chargé de la défense mobile de cette ville.

Le 19 septembre, le corps de l'ouest se porte sur Toulouse par la route de l'Isle-en-Jourdain à Toulouse.

Ce corps comprend trois brigades d'infanterie figurées par un régiment;

Quatre groupes d'artillerie, figurés par une batterie du 23^e;

Un régiment de cavalerie figuré par un escadron de dragons.

Le corps de l'est, pour arrêter le corps de l'ouest, doit prendre une position défensive à l'ouest de Léguevin.

Le corps de l'est comprendra trois brigades d'infanterie représentées par un régiment (7^m); quatre groupes d'artillerie figurés par une batterie; un régiment de cavalerie figuré par un escadron de dragons.

LA REVUE DU 20

La revue du corps d'armée sera passée à 10 heures du matin par M. le général Fabre, commandant en chef le 17^e corps d'armée.

Les troupes seront formées face au nord-ouest, vers la ferme de Trémollet, au sud de Léguevin, l'infanterie en première ligne, l'artillerie derrière, et la cavalerie en potence.

LE RETOUR

Les troupes auront repos le 21, le lendemain, la dislocation s'opérera et les régiments regagneront leurs garnisons respectives, en parcourant les étapes portées au tableau que nous avons publié déjà.

Mouvement universitaire

Par arrêté ministériel :

1^o M. Hayot, inspecteur primaire en congé, est nommé directeur de l'École primaire supérieure de Martel, en remplacement de M. Vincent, nommé directeur de l'École primaire supérieure de la Charité.

2^o M^{lle} Durand, professeur à l'école maternelle de Versailles, est nommée Directrice de l'École

primaire supérieure de Montcuq en remplacement de M^{me} Vuillemot, nommée directrice de l'École primaire supérieure de Limoux.

3^o M. Attané, directeur, en congé, de l'École primaire supérieure de Martel, est nommé directeur de l'École primaire de Limoux.

Ecole normale d'instituteurs

M. Barthet, professeur chargé du service de l'économat à l'école normale de Cahors, est nommé professeur, ordre des lettres, à l'École normale de Perpignan. M. Barthet sera en outre chargé du service de l'économat.

* * *

M. Rascol, professeur à l'école normale d'Ajacio, est nommé professeur, ordre des lettres, à l'école normale de Cahors.

Bal des Typographes

Les typographes de Cahors se sont réunis samedi soir, à 8 heures, à l'effet de s'entendre sur l'organisation d'un bal de la corporation.

Une commission a été nommée, elle est composée de MM. Léon Delpérrier, président; Bonnet Alexandre, vice-président; Boyer Marcellin, trésorier et Cat Louis, secrétaire.

La date sera ultérieurement fixée.

Bal de Charité organisé par la jeunesse cadurciennne

Nous avons l'honneur d'informer les jeunes gens de Cahors, âgés de 16 à 25 ans, de vouloir bien se réunir, aujourd'hui, 19 septembre à 8 heures du soir, dans une des salles de la Mairie, pour l'organisation d'un bal de charité.

Le Comité d'initiative.

La sécheresse

Le ministre des finances a décidé de prolonger jusqu'en octobre le délai de présentation des demandes de remise des impôts, motivées par les pertes résultant de la sécheresse.

Les eaux noires

Dans la séance du 13 septembre courant, le Conseil général du Lot s'est occupé de la contamination des eaux par le déversement, dans le Célé, des résidus d'acide gallique provenant des usines de Maurs (Cantal).

Cette question des eaux si importantes pour les riverains, surtout en ce moment de sécheresse pendant laquelle un grand nombre de propriétaires des communes voisines sont obligés, par suite du tarissement des puits, fontaines et citernes, de venir s'approvisionner à la rivière, mérite de recevoir une solution prompte.

Non seulement ces eaux contaminées nuisent à la santé publique, mais encore, et nous en avons vu l'expérience, après le frai des poissons, 90 0/0 des jeunes alevins ont été empoisonnés par elles.

Toutes ces considérations font désirer vivement que le projet d'adduction des eaux du ruisseau de Berbezou dans la ville de Figeac soit exécuté le plus promptement possible.

Mandats de poste

A partir du 1^{er} octobre prochain, des mandats de poste pourront être échangés entre la France et Bangkok (Siam).

Le maximum des mandats est de 500 francs.

Le droit à acquitter en France, par les expéditeurs, sera de 25 centimes par 25 francs ou fractions de 25 francs.

Pour l'agriculture

Le ministre de l'agriculture vient d'expédier aux préfets, pour distribution aux éleveurs et cultivateurs, par les soins des municipalités, des ballots de brochures traitant de l'emploi des ramilles d'arbres pour aliment du bétail en cas de sécheresse prolongée.

D'autre part, le ministre de l'instruction publique s'occupe d'envoyer aux instituteurs des communes rurales des échantillons d'engrais supérieurs destinés aux champs d'expériences et de démonstration déjà utilisés.

Les engagements de trois ans

On vient de fixer à la direction compétente du ministère de la guerre, le chiffre des engagements volontaires à recevoir pour l'armée de terre du 1^{er} octobre au 31 décembre 1893.

Cinq engagements de trois ans seront seulement reçus pour chaque régiment d'infanterie, d'artillerie et du génie.

La cavalerie n'admettra aucun engagement pour trois ans.

Quant aux engagements pour quatre et cinq ans, ils seront acceptés sans limitation de nombre.

Le renvoi des réservistes

Les manœuvres seront sans doute terminées le 25 septembre.

Il est question de licencier à cette date les réservistes qui y ont pris part.

Inutile d'ajouter que cette décision profiterait à tous les réservistes actuellement en service.

Une pareille mesure avait du reste été prise, il y a quelques années, et tout porte à croire qu'elle aurait, en 1893, le même succès qu'alors.

Substances militaires

Un concours sera ouvert le 20 novembre prochain pour l'admission au grade d'officier d'administration adjoint de 2^e classe du cadre auxiliaire des substances militaires.

Seront admis à y prendre part, les anciens sous-officiers et les anciens engagés conditionnels exerçant l'une des professions suivantes, à l'exclusion de toute autre :

Négociant en grains, en farines, en vins, en denrées alimentaires, en fourrages; meunier, minotier, boulanger, boucher, éleveur ou marchand de bestiaux, entrepreneur de transports ou de camionnage.

Les candidats devront adresser leur demande au Gouverneur militaire ou Général commandant le corps d'armée de leur résidence et y joindre les pièces suivantes sur papier libre :

Copie certifiée de l'état des services, extrait de l'acte de naissance, extrait du casier judiciaire.

Les anciens engagés conditionnels y ajouteront une copie certifiée de leur certificat d'instruction militaire.

NOTA. — Aucun concours n'aura lieu, en 1893, pour l'admission dans le cadre auxiliaire des services des Bureaux de l'intendance et de l'habillement et du campement.

Un bateau-lavoir

On nous annonce que M. Bourdiol aurait demandé l'autorisation de construire sur le Lot un bateau-lavoir de grandes dimensions, avec annexe pour salles de bains chauds et une école de natation. L'établissement serait situé sur la rive droite du Lot, en face la caserne de gendarmerie.

Les envois contre remboursements

M. de Selves, directeur général des postes, vient de décider que le service des envois contre remboursements comprendra les trois catégories suivantes, le remboursement ne pouvant pour aucune d'elles excéder le maximum légal de 2,000 fr., maximum de déclaration (valeur et remboursement réunis), 10,000 fr.

1^o Sans limite de poids les boîtes de valeurs déclarées, n'ayant pas plus de 30 centimètres de longueur, 10 centimètres de largeur et de hauteur et moins de 8 millimètres d'épaisseur.

2^o Avec maximum de poids de 500 grammes, les boîtes de valeur déclarées, ayant des dimensions supérieures à celles de la première catégorie, mais ne dépassant pas 30 centimètres sur aucune de leurs faces;

3^o Maximum de déclaration (valeur et remboursement réunis), 2,000 francs, avec maximum de poids de 500 grammes, les objets autres que les matières précieuses insérés dans des boîtes, sacs, étuis, enveloppes de toiles ou de fort papier constituant un emballage clos suffisamment résistant, scellés de cachets en cire fine et n'ayant pas plus de 30 centimètres sur aucune de leurs faces.

Il est rappelé que les envois à livrer contre remboursement d'une somme différente de la valeur déclarée doivent, au point de vue de la distribution, être considérés et traités comme des valeurs déclarées, c'est-à-dire qu'ils ne peuvent être remis qu'au destinataire ou à son fondé de pouvoirs. Quant aux envois faits contre remboursement de leur seule valeur, aux termes de l'article 8 du décret du 13 août 1892, ils peuvent, à défaut du destinataire, être livrés soit à un membre de sa famille, soit à une personne à ses gages (domestique, concierge, etc.), contre le paiement de la somme indiquée sur la suscription et contre élargement au carnet de distribution.

Marché-foire

La foire du 16 septembre n'a pas été belle.

Les bœufs gras se vendaient de 28 à 32 fr. les 50 kilos et les vaches de 25 à 26 fr.

Les porcs pour l'élevage se vendaient de 15 à 45 fr. la pièce.

Les moutons se vendaient de 40 à 60 cent. le kilog.

Le Blé se vendait au prix moyen de 16 fr. l'hectolitre.

Le maïs, 10 fr. l'hectolitre.

Les œufs, 0,80 la douzaine.

Raisins de vendange, de 15 à 25 c. le kilo.

Il n'y a pas eu de vols ni d'accidents.

Variétés

La vesce velue

On la vente beaucoup depuis deux ou trois ans, la vesce velue. Et il paraît qu'elle mérite le bien qu'on en dit.

Comme beaucoup d'autres, je désirais l'essayer à l'automne 1892. Mais il me fut impossible de me procurer de la semence.

Un mien ami, après beaucoup de recherches infructueuses et une longue attente, en put acheter un hectolitre qui lui coûta cent cinquante fr. Vous avez bien lu : cent cinquante francs.

Un autre, qui s'y était pris de meilleure heure, put en obtenir de Vilmorin un hectolitre pour le prix de soixante-dix francs.

Actuellement, un grainetier de Carignan (Ardennes), vend les 100 kil. 200 francs ! C'est pour rien !!

Tous les deux semèrent à la fois leurs vesces, aux premiers jours de septembre, dans des terres fertiles, bien fumées de longue date.

Malgré la sécheresse qui régnait alors, elles levèrent assez régulièrement, et à l'entrée de l'hiver, elles formaient un joli tapis de verdure. Il s'agissait de savoir comment elles résisteraient au froid.

On sait que la résistance aux basses températures n'est pas la qualité dominante des vesces en général. Il m'est arrivé une fois de perdre en trois jours de fortes gelées un hectare de vesces communes qui étaient splendides; je les pleure encore.

Or, l'hiver dernier, vers le milieu du mois de janvier, le thermomètre est descendu à dix-huit degrés au-dessous de zéro, à Rodez même. Et bien, chez les deux propriétaires dont il est ici question, la vesce velue a parfaitement résisté à ce froid rigoureux.

L'un d'eux avait semé à côté de la vesce velue, un carré de vesce commune, qui a complètement sauté. Dans le même champ se trouvait aussi un carré de trèfle rouge ou *farouch*, qui a résisté, lui, comme la vesce velue.

À la date du 1^{er} mai 1893, la vesce velue avait soixante à soixante-dix centimètres de hauteur, elle était prête à fleurir et présentait une apparence magnifique. Le *farouch* n'était pas mal non plus, mais il avait douze à quinze jours de retard sur la vesce velue.

On faucha la vesce et on en servit aux bœufs et vaches. Ils la flairèrent, la retournèrent avec leurs cornes, en saisirent quelques tiges du bout de leur langue, et les rejetèrent avec des mines qui semblaient dire : « Que diable nous donnez-vous là ? »

Le personnel de la ferme riait; le propriétaire enrageait.

Cependant, il ne se découragea point, le propriétaire, et il dit à ses animaux : « Vous ne voulez point de ma vesce velue ? Sachez qu'on vous la laissera sur la table et qu'on ne vous donnera rien autre chose. »

Il ne le dit peut-être pas, le propriétaire, jusqu'à nouvel ordre, mais il fit tout comme.

Si bien qu'au bout de trois ou quatre jours, bœufs, vaches et génisses se résignèrent à manger la vesce, qu'ils en devinrent très friands et ne voulurent pas d'autre nourriture; si bien encore que ce propriétaire se mit en quête, dès le mois de juin dernier, de trouver la semence de vesce velue qui lui serait nécessaire à l'automne.

Il put s'en procurer au prix de soixante-dix francs les cent kilos, et il vient de semer cette graine, il y a trois jours, n'ayant pu le faire plutôt à cause de la sécheresse.

En résumé : je me suis entretenu avec deux propriétaires qui ont cultivé depuis un an la vesce velue aux environs de Rodez; ils se proclament l'un et l'autre enchantés de cette plante fourragère et ne lui trouvent qu'un défaut grave : c'est le prix exorbitant de la semence.

La semaine dernière, le *Syndicat agricole* de Rodez en avait environ cinquante kilos à vendre, qu'il débitait au prix de un franc dix centimes le kilo. Je crois que le jour de la foire elle a été toute enlevée.

S'il vous est possible de trouver à des conditions raisonnables des graines de vesce velue, faites en l'essai, vous n'aurez probablement pas à vous en repentir.

Fernand de BARRAU.

Pilules Suisses !

Le médicament le plus populaire de France.

Le meilleur régénérateur des forces épuisées est la Tisane Dussolin.

BULLETIN FINANCIER

En bourse, l'entrain fait absolument défaut. Les affaires pour le moment sont très restreintes, et ce n'est guère qu'en octobre qu'elles commenceront à reprendre.

Actuellement le 3 0/0 cote 98.10 après avoir débuté à 98.20. Au comptant il fait 98.20. L'amortissable n'est pas encore inscrit. Le 4 1/2 fait 104.60 à terme, et 104.50 au comptant.

L'Italien se tient péniblement à 83.22 1/2. Le Hongrois 4 0/0 perd 3/8 à 94. Pour les fonds russes, nous relevons l'Orient à 67.85, le Nouveau à 80.97 1/2 et le Consolidé à 99.15. Le Rouble ne change pas à Berlin à 212 1/4. Pour la 4^{me} fois la Banque de France n'est pas cotée.

La Banque de Paris est à 628.75; le Crédit Foncier se maintient à 967.50. Le Crédit Lyonnais est à 772.50.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

VOYAGE D'EXCURSION AUX PLAGES DE LA BRETAGNE

Du 1^{er} Mai au 31 Octobre, il est délivré des Billets de voyage d'excursion aux Plages de la Bretagne, à prix réduits, et comportant le parcours ci-après :
Le Croisic, Guérande, Saint Nazaire, Savenay, Questembert, Ploërmel, Vannes, Auray, Pontivy, Quiberon, Lorient, Quimperlé, Rosporden, Concarneau, Quimper, Douarneauz, Pont-l'Abbé et Châteaulin.

Prix des billets (aller et retour) 1^{re} classe : 45 francs. — 2^e classe : 36 francs.

AVIS. — Ces billets comportent la faculté d'arrêter à tous les points du parcours, tant à l'aller qu'au retour. Le voyage peut être commencé à l'un quelconque des points du parcours.

La durée de validité peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de dix jours, moyennant paiement, avant l'expiration de la durée primitive ou prolongée, d'un supplément de 10 0/0 du prix des billets.

Il est délivré de toute station du réseau d'Orléans pour Savenay ou tout autre point situé sur l'itinéraire du voyage d'excursion aux plages de Bretagne et inversement de Savenay ou de tout autre point situé sur ledit itinéraire à toute station dudit réseau, des Billets spéciaux de 1^{re} et de 2^e classe, comportant une réduction de 40 0/0 sur le prix ordinaire des places, sous condition d'un parcours minimum de 150 kilomètres par billet.

EXCURSIONS EN AUVERGNE et dans le Limousin

Avec arrêt facultatif à toutes les gares du parcours. La Compagnie d'Orléans délivre du 1^{er} Juin au 30 Septembre des billets d'Excursion en Auvergne et dans le Limousin valables pendant 30 jours, au départ des gares désignées ci-dessous, ainsi qu'aux gares et stations intermédiaires, aux prix réduits ci-après et comprenant les itinéraires A, B et C, déterminés comme suit :

ITINÉRAIRE A

L'itinéraire A comprend :
1^o Le parcours circulaire ci-après défini : Vierzon, Bourges, Montluçon, Chamblet-Néris (bains de Néris), Evaux (bains d'Evau), Eygurande, Laqueuille (bains du Mont-Dore et de la Bourboule), Royat (bains de Royat), Clermont-Ferrand, Lagnac, Ussel, Limoges (par Tulle, Brive et St-Yrieix, ou par Eymoutiers), Vierzon.

2^o Le parcours aller et retour entre le point de départ et le point de contact avec le circuit ci-dessus. Le point de contact avec le circuit est Vierzon pour les points de départ Paris, Orléans, Blois, Tours, Le Mans, Angers, Nantes; St-Sulpice-Launier pour le point de départ Poitiers, Limoges-Bénédictins pour

le point de départ Angoulême; Brive pour les points de départ Périgueux, Bordeaux, Agen, Montauban et Toulouse.

ITINÉRAIRE B

L'itinéraire B comprend :
1^o Le parcours aller et retour du point de départ à Vierzon;
2^o Le parcours circulaire ci-après défini : Vierzon, Bourges, Montluçon, Chamblet-Néris (bains de Néris), Evaux (bains d'Evau), Eygurande, Laqueuille (bains de la Bourboule et du Mont-Dore), Royat (bains de Royat), Clermont-Ferrand, Lagnac, Vic-sur-Cère, Arvant, Figeac, Rodez, Decazeville, Rocamadour, Brive, Limoges (par Saint-Yrieix ou par Uzerche), Vierzon.

ITINÉRAIRE C

L'itinéraire C comprend :
1^o Le parcours circulaire ci-après défini : Limoges-Bénédictins, Meynac, Eygurande, Laqueuille (bains de la Bourboule et du Mont-Dore), Royat (bains de Royat), Clermont-Ferrand, Lagnac, Vic-sur-Cère, Arvant, Figeac, Rodez, Decazeville, Rocamadour, Brive, Limoges (par Saint-Yrieix ou par Uzerche);
2^o Le parcours aller et retour, entre le point de départ et le point de contact avec le circuit ci-dessus. Le point de contact avec le circuit ci-dessus est Limoges-Bénédictins, pour les points de départ Poitiers et Angoulême; Brive, pour les points de départ Bordeaux et Périgueux; Capdenac, pour les points de départ Agen, Montauban et Toulouse.

PRIX DES BILLETS

GARES du départ	ITINÉRAIRE A		ITINÉRAIRE B		ITINÉRAIRE C	
	1 ^{re} cl.	2 ^e cl.	1 ^{re} cl.	2 ^e cl.	1 ^{re} cl.	2 ^e cl.
Paris	98 f.	73 f.	120 f.	90 f.	» f.	» f.
Orléans	86	64	108	81	»	»
Blois	86	64	108	81	»	»
Tours	91	68	113	85	»	»
Le Mans	103	77	123	94	»	»
Angers	103	77	123	94	»	»
Nantes	113	87	133	104	»	»
Poitiers	91	68	»	»	91	68
Angoulême	91	68	»	»	86	64
Périgueux	86	64	»	»	81	60
Bordeaux	98	73	»	»	98	73
Agen	98	73	»	»	91	68
Montauban	98	73	»	»	86	64
Toulouse	103	77	»	»	91	68

La durée de validité de ces billets (30 jours) peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période d'un supplément égal à 40 % du prix du billet.

Il est délivré à toute station du réseau d'Orléans, pour une autre station du réseau située sur l'itinéraire des billets de voyage circulaires ci-dessus, ou inversement, des billets aller et retour de 1^{re} et 2^e classe, aux prix du tarif G. V. n^o 2.

On délivre des billets à toutes les gares du réseau d'Orléans, pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

AVIS ESSENTIEL. — Les prix ci-dessus ne comprennent pas le parcours de terre dans les services de correspondance avec le chemin de fer.

AVIS TRÈS IMPORTANT

Monsieur DIDES, aîné, coiffeur, 121, boulevard Gambetta, Cahors, a l'honneur d'informer les personnes atteintes de PELADE et désireuses de guérir de cette maladie, qu'elles peuvent s'adresser à lui en toute confiance.

M. DIDES traite à forfait, on n'a rien à payer qu'après un succès complet.

Traitement gratuit pour les indigents

INNOCUITÉ PARFAITE

BARRIQUES

Le sieur CAMBORNAC, restant à Mortayrol, par Cabrerets (Lot), a l'honneur d'informer les propriétaires qu'il est fabricant de BARRIQUES de 220 litres, soit en chêne, soit en châtaignier, garanties irréprochables. Pour le prix, on n'a qu'à s'adresser à lui. Il ne sera pas exigeant.

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE

Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte Breveté S. G. D. G.
Enclume de Famille Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.
Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le Protecteur de la Chaussure, système BLAKEY. Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée. Essayer le Protecteur, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. Lessiveuses Soleil.
Écharpes pour maires et adjoints.
EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

Avis

M. J. Malinowski, ancien professeur de langues vivantes dans les Collèges et Lycées, donne des leçons d'Allemand, d'Anglais d'Italien, d'Espagnol et de Russe; chez lui à Cahors, rue du Portail-Alban, 11, maison M^{me} V^e Monteoutié.

PRIX MODÉRÉS

EN VENTE

A L'IMPRIMERIE LAYTOU, 34-36, RUE DU LYCÉE CAHORS

CULTURE de la Truffe, par J. Meulet, instit. Brochure de 34 pages. 0 fr. 25

DICTIONNAIRE des Communes du Lot, par M. Combarieu, archivist départemental. — Statistique, géographique, historique, archéologique, géologique avec carte du département. 5 fr.

CARTE du Lot, Edition de poche ou de cabinet, indiquant tous les chemins de fer en projet ou en construction. 0 fr. 75

NOTES pour servir à l'histoire des Etats provinciaux du Quercy, par M. Baudel, universitaire. 4 fr.

L'ÉLEVAGE des bêtes à laine des Causses du Lot, par J. Meulet. Brochure de 46 pages. 0 fr. 35

MANDATS pour Maires. Modèle officiel, le cent. 4 fr. 75

REGISTRES des déclarations du Conseil municipal. 100 pages avec instruction, cartonnés. 5 fr. 50

ALGER Un an à Alger, récits de voyages, par M. Baudel, universitaire. Volume de 308 pages. 2 fr.

TABLEAU officiel des distances de chaque commune aux chef-lieux du canton, de l'arrondissement et du département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811. 1 fr.

LE QUERCY aux Etats généraux de 1789. Assemblées des sénéchaussées, procès-verbal des séances. Liste complète des députés, par M. L. Combarieu, archiviste départemental, l'exemplaire. 7 fr.

LISEZ le MONITEUR DES TIRAGES FINANCIERS, qui fournit gratuitement, verbalement ou par lettre, à tous ses abonnés, les renseignements complets sur toutes les valeurs cotées ou non cotées, publie régulièrement les Listes de tous les Tirages et des Echéances de Coupons, donne une Revue détaillée de la situation financière et des informations sur les Assemblées des Actionnaires. — On s'abonne dans tous les bureaux de poste, ou à la direction: 32, rue de la Sourdière, Paris.

8 fr. par an, paraît tous les jeudis.

(27 années d'existence)

Envoi gratuit d'un numéro sur demande.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE MINISTÈRE DE LA GUERRE

FOURNITURE des FOURRAGES A LA RATION

A faire du 1^{er} novembre 1893 au 30 juin 1894

Le 7 octobre 1893, à 2 heures de l'après midi, il sera procédé à la Mairie de Cahors, à l'adjudication publique des fournitures de fourrages à faire du 1^{er} novembre 1893 au 30 juin 1894, dans le département du Lot.

Les obligations de l'entrepreneur s'étendront à la place de Cahors, aux brigades de gendarmerie et aux troupes en marche.

L'effectif servant de base au marché est de 140 chevaux.

Le public sera admis à prendre connaissance du cahier des charges dans les bureaux de la Préfecture, de la Mairie et de la Sous-Intendance de Cahors.

Les personnes qui voudront prendre part à l'adjudication devront faire parvenir, au plus tard le 23 septembre, terme de rigueur, dans les bureaux du Sous-Intendant militaire chargé du service des subsistances militaires de la place de Toulouse, savoir :

1^o Une déclaration écrite indiquant leur intention de soumissionner, leurs nom, prénoms, domicile et qualité, et spécifiant, s'il y a lieu, les différents arrondissements de fourniture pour lesquels elles demandent à concourir;

2^o Une pièce constatant leur qualité de Français;

3^o Un extrait de leur casier judiciaire, pour établir qu'elles n'ont jamais été déclarées en état de faillite, ou qu'elles ont été réhabilitées, et qu'elles ne sont pas en état de liquidation judiciaire. Cette pièce ne doit pas avoir plus de trois mois de date au moment de sa production;

4^o Un état indiquant les entreprises de fournitures ou de travaux pour les services publics dont le signataire aurait été antérieurement adjudicataire, soit seul, soit en société.

La liste ouverte pour constater la remise des déclarations sera définitivement close le 23 septembre, à six heures du soir.

La commission d'admission régionale statuera, au jour fixé par le Président, au chef-lieu du corps d'armée, sur l'admission ou le rejet des soumissions préparatoires. Les intéressés seront avisés de la décision prise à leur égard, par le Sous-Intendant militaire, membre technique de cette commission.

Chaque soumission définitive, établie sur papier timbré, d'après une formule que délivreront les Sous-Intendants militaires, devra être accompagnée d'un récépissé de versement à l'une des caisses du Trésor, à titre de cautionnement provisoire, d'une somme calculée à raison de cinq francs par cheval de l'effectif servant de base au marché à soucrire.

Nota. — Les arrondissements de fourniture non adjugés aux premières opérations, seront remis en adjudication le 18 octobre. Les nouveaux marchés commenceront dans ce cas, le 16 novembre 1893.

Le Sous-Intendant militaire, LE SUEUR.

A Vendre

EN BLOC OU EN PARCELLES

Une vaste Maison, située au centre de la ville, avec cour et jardin. — Grandes facilités de paiement. S'adresser au bureau du Journal.

A CEDER

Un Fonds de commerce très important et bien situé. Matériel presque neuf Bail à la volonté du preneur. Affaire excellente à traiter. S'adresser au bureau du Journal.

Vins de Bordeaux-Médoc

Vins vieux blancs et rouges au détail et vins en fûts, Cognacs, Rhums, Armagnacs et Champagnes, tous articles de marque et garantis. Vente à Cahors, 19, rue Saint-Barthélemy, chez M. Lasserre, ancien chef de section.

EAU MINÉRALE NATURELLE

BI-CARBONATÉE SODIQUE de Saint-Julien de Jordanne (Cantal) Médaille obtenue à l'Exposition Industrielle du Cantal

La bouteille (verre non compris) 0^{fr} 30 La caisse de 21 bouteilles... 6 00 S'expédie dans tout le département du Lot. — Transport à la charge du destinataire.

M. Magot, pharmacien, 10, rue de la Liberté, à Cahors.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

DISTILLERIE CENTRALE DU QUERCY

Ancienne Maison EDOUX

FONDÉE EN 1829

3, Rue des Augustins, CAHORS

RIVIÈRE Elie, Successeur

Peinture ENTREPRENEUR DE PEINTURE Papiers peints
Vitrerie en
Faux bois Henri SÉGUY tous genres
Marbre Rue du Lycée, n^o 40, CAHORS Encadrement

Bonne exécution. — Solidité. — Prix modérés.

EXPOSITION

CAHORS 1881



B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'été.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.